

Pour diffusion immédiate

Plaidoyer de culpabilité du policier Benjamin Pelletier

LE SERVICE DE POLICE DE LÉVIS COMMENTE

Lévis, le 10 juin 2014. – À la suite du plaidoyer de culpabilité sur 2 des 7 chefs d'accusation à l'égard du policier Benjamin Pelletier, le Service de police de Lévis (SPVL) réitère que les faits reprochés demeurent inacceptables et qu'ils contreviennent aux valeurs et bonnes pratiques encadrant le SPVL.

Considérant que des procédures judiciaires sont toujours en cours, le SPVL souhaite commenter le dossier avec prudence. De plus, M. Pelletier aura inévitablement à répondre de ses actes devant un comité de discipline. D'ailleurs, la *Loi sur la police* prévoit, en pareilles circonstances, que l'accusé pourrait être passible de destitution.

Le Service de police de la Ville de Lévis déplore que ce cas isolé porte ombrage au professionnalisme et à la compétence du corps policier lévisien.

Rappelons que Benjamin Pelletier demeure suspendu sans solde, et ce, depuis la dénonciation des événements en août 2012.

- 30 -

Source : Direction des communications
Tél. : 418 835-8292